

25c.

Journal du Lot

25c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d° —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SITUATION

Les Allemands, c'est évident, ne reconnaissent aucun droit à autrui ! Quant à ce sentiment, qui suppose quelque générosité de cœur : la pitié pour les vaincus, ils sont incapables de l'éprouver. Et ce n'est pas au seul Hitler qu'il faut faire porter la responsabilité de ces horreurs : il n'est si bien obéi des Boches que parce qu'il leur commande ce qui leur plaît !

Il faut se mettre dans la tête que l'Allemagne nous fait une guerre qui n'a de rapports avec aucune autre dans l'histoire moderne ! Moderne, elle ne l'est que par ses procédés matériels d'exécution. Par l'esprit qui l'anime et par son but certain, elle évoque ces époques lointaines où des masses barbares se ruèrent contre d'autres peuples dont ils convoitaient les territoires et qu'ils voulaient approprier pour s'emparer de leurs biens.

Hitler a pris soin de nous prévenir dans son livre, *Mein Kampf*, où il dénonce la France comme une proie et où il explique en toutes lettres aux Allemands que notre pays est leur ennemi mortel. Tant pis pour le peuple français si la géographie en a fait le voisin de la Germanie et si l'histoire en a fait l'obstacle à sa libre expansion, c'est-à-dire au droit qu'il s'attribue de courir sous sa domination tout ce qui respire autour de lui.

Cet obstacle, il faut l'enlever ! D'où il suit qu'il ne s'agit pas de nous vaincre dans un conflit sans lendemain, mais de nous supprimer une fois pour toutes ! Rencontre décisive de deux races où le peuple supérieur réglera enfin son compte au peuple français insolent et dégeneré ! Guerre d'extermination après laquelle il ne doit subsister de notre nation qu'un souvenir, juste ce qu'il faut pour servir d'exemple aux imprudents qui voudraient l'imiter.

Alors, le champ sera libre ! Alors, l'Europe sera aux Germains ! Hitler a préparé les voies, il a déjà déblayé le terrain en détruisant des pays qui auraient été nos alliés naturels dans cette lutte à la vie à la mort et en terrorisant les autres ! La guerre l'a tout de même surpris un peu plus tôt qu'il n'aurait voulu, car il espérait bien, avant de s'en rendre à nous, avoir le loisir de s'installer en maître dans cette Europe Centrale, de s'y organiser solidement et de s'y constituer une puissance irrésistible grâce à laquelle il aurait pu nous écraser ensuite aux moindres frais, sans risque et sans dommage !

A partir de là qui eût osé lui résister ? Qu'on n'en doute pas, cet homme doit se prendre pour une sorte de Mahomet du Pangermanisme chargé de conduire son peuple, le peuple élu, vers cette exceptionnelle destinée. Entre lui et son rêve, il y a la France ! C'est pourquoi il faut que la France disparaisse !

Les naïfs qui s'attardent à des conceptions périmées, il faut les démolir ! Qu'ils cessent de croire que si l'Allemagne était victorieuse, cette guerre-ci finirait comme tant d'autres par un quelconque traité, même dur et même écrasant !

Non, il s'agirait de bien autre chose que d'indemnités, de cessions coloniales ou même d'annexions de provinces ! Cela, c'est du passé et le nazisme représente l'avenir ! C'était bon pour des hommes d'Etat incomplets comme Bismarck et entravés dans des scrupules imbéciles, pour des gouvernements qui ne pouvaient pas s'élever à la hauteur des conceptions hitlériennes. Mais le Führer, lui, est venu pour accomplir les grandes tâches et pour ouvrir à la Germanie la conquête du monde !

Vainqueur, il s'emparerait de la France ! Nous serions déportés ! On nous déposerait de notre pays, de nos biens ! On nous exproprierait pour installer dans nos provinces, dans nos cités, dans nos champs, dans nos maisons les envahisseurs pressés d'en jouir. Ceux des ex-Français qu'on admettrait à y séjourner encore seraient aux ordres de leurs maîtres et, sous la ségnaque, travailleraient à leur service et à leur commandement !

Songez donc, la France, quel « espace vital » pour ces sauvages et quelle ruée triomphale de tous ces Boches qui se vengeraient sur nous de leur asservissement en nous asservissant !

L'horreur de ces perspectives ne doit pas suffire à nous les faire tenir pour impossibles ! Tel est bien le sort qui nous serait réservé si nous étions vaincus.

A ceux qui voudraient se rassurer en pensant que ce sont là choses d'un autre âge, qu'aujourd'hui nous n'en sommes plus au temps où l'on réduisait les peuples en servitude, il n'y a qu'à répondre en leur montrant ce qui se passe à l'heure présente, à l'heure même où ils lisent ces lignes, en Tchecoslovaquie et en Pologne.

Dans la noble ville de Prague, cité de haute culture habitée par un peuple de la plus belle civilisation, les habitants sont livrés aux brutes déchainées de la Gestapo. On les tue à coups de revolver dans leurs maisons saccagées ; on les abat dans les rues sous le feu des mitrailleuses. On les massacre par centaines, on les emprisonne par milliers. La langue tchèque est prosaïque des écoles. Les universités tchèques sont fermées. Les Allemands se sont emparés des usines où les ouvriers tchèques, traités comme des bagnards, travaillent à la matraque, etc., etc.

Et ce sinistre tableau paraît faible auprès de ce que font les Allemands dans la malheureuse Pologne où la population est abandonnée sans défense à la sauvagerie sadique de véritables tortionnaires. A cet égard, si vous voulez savoir de quoi ils sont capables, lisez seulement le second « Livre blanc » publié par le gouvernement britannique sur les traitements qu'ils font subir dans leurs camps de concentration aux Juifs et à tous ceux qui sont suspects d'hostilité au nazisme ! Vous serez édifiés.

Les Boches, c'est évident, ne reconnaissent aucun droit à autrui. Quand ils parlent de droits, c'est toujours des leurs et ils ne conçoivent pas que ceux-là puissent être limités par des voisins ou des concurrents ! S'ils visent à être les plus forts, ce n'est pas pour se défendre, mais pour briser ce qui pourrait les gêner.

Quant à ce sentiment qui suppose quelque générosité de cœur : la pitié pour les vaincus, ils sont incapables de l'éprouver. Et ce n'est pas au seul Hitler qu'il faut faire porter la responsabilité de ces horreurs : il n'est si bien obéi des Boches que parce qu'il leur commande ce qui leur plaît.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Y aura-t-il révolte ?

Ce n'est pas pour rien que cet étrange, ce fantasque docteur Ley crie dans les réunions publiques : « Nous, Allemands, nous, nationaux-socialistes, nous croyons sur cette terre en Adolf Hitler !... »

Le Journal de Francfort s'indigne, un jour, de ce qu'a la représentation de Don Carlos, « profitant de l'obscurité », les spectateurs applaudissent aux ardeentes paroles du marquis de Posa sur la liberté...

Or, ceux qui, profitant de l'obscurité, applaudissent les strophes de Schiller, sont-ils capables de faire une révolution ?

Informations

Les flottes des puissances

M. Edison, secrétaire de la marine américaine, publie un rapport sur la puissance navale des nations et les classe actuellement dans l'ordre suivant : Grande-Bretagne, 2.080.000 tonnes ; Etats-Unis, 1.754.000 tonnes ; France, 750.000 tonnes ; Allemagne, 541.000 tonnes.

Bien que les constructions de la marine japonaise soient tenues secrètes, le rapport estime le tonnage de cette flotte à 1.206.754 tonnes.

Le rapport indique enfin que le cuirassé « Hiyei » de 30.000 tonnes transformé en navire-école après le traité de Londres de 1930, était modernisé et réarmé pour servir comme unité de combat.

L'Italie démobilise des classes métropolitaines

On annonce que les hommes appartenant à la classe 1913 (classe 1933, style français) seront envoyés en congé extraordinaire d'hiver, ces hommes ayant passé trente-sept mois sous les drapeaux.

D'autre part, un certain nombre d'officiers de réserve des classes antérieures à 1910 (1930, style français), seront également envoyés en congé extraordinaire.

Berlin contre les bateaux neutres

D'après le correspondant du « Politiken », la Wehrmacht déclare qu'après l'élargissement du blocus, aucun menagement ne sera gardé pour les bateaux neutres cherchant à rallier un port du nord, même si leur cargaison est absolument irréprochable.

L'ex-Kaiser se réfugierait en Norvège

Selon « Le People », l'ex-Kaiser se tient prêt à quitter Doorn sur le préavis le plus court. Quatre avions ont été préparés à cet effet, deux pouvant transporter chacun quatorze passagers et deux devant transporter les biens mobiliers de l'ancien souverain.

En cas de départ, Guillaume II se rendrait en Norvège, dans un petit village sur les rives du lac Miosen, au nord d'Oslo, où une maison confortable, entourée d'un parc spacieux, a été louée en son nom, il y a six semaines. Les dispositions à cette fin ont été complétées avec la coopération des gouvernements norvégien et hollandais.

Le blocus de l'Allemagne

M. Nickolls, secrétaire privé du directeur général du ministère britannique de la Guerre économique, a conféré, avec M. G. Pernot et les hauts fonctionnaires du ministère du Blocus, en vue de mettre en harmonie le décret français, qui va paraître prochainement, et l'ordre en conseil britannique, mettant l'embargo, l'un et l'autre, sur les exportations allemandes, ainsi que de mettre au point toutes les instructions qui vont être envoyées aussitôt après la publication de ce décret et de cet ordre en conseil, aux consuls britanniques et français à l'étranger, afin d'assurer une complète coordination entre l'action des deux gouvernements pour la poursuite de la guerre économique.

Le Danemark établit un barrage

En raison du danger que présentent les nombreuses mines allemandes qui viennent constamment s'échouer sur le rivage, le gouvernement danois a fait établir un barrage, constitué de troncs d'arbres dans la mer, pour assurer la protection de la capitale.

Les usines soviétiques manqueraient de charbon

Des informations provenant de Moscou rapportent que le charbon manque dans certaines parties de l'U.R.S.S. Le journal « Pravda » déclare que les usines sont obligées de brûler de la tourbe.

Frontière autrichienne

Selon des informations privées parvenues de Bratislava, un membre de la délégation économique soviétique, qui séjourne actuellement en Allemagne, serait venu à Bratislava. Un plan aurait été examiné, selon lequel la Russie obtiendrait un point d'appui à Bratislava, sans doute sous forme d'un port franc.

Voilà, messieurs, les masses grises. Une révolte d'affamés. Sinistre révolte des « masses ».

Une telle révolte, même beaucoup plus cruelle qu'en 1918, révolte-vengeance contre le tyranisme, une telle révolte est possible, historiquement et logiquement. Un raisonnement objectif n'exclue pas cette variante de l'effondrement hitlérien.

La politique roumaine ne changera pas

Le Sénat roumain s'est réuni en séance solennelle pour la réception comme sénateur de droit du prince héritier Michel. Le nouveau président du conseil, M. Tataresco, a déclaré à la presse que la politique extérieure de la Roumanie reste inchangée.

On apprend, d'autre part, que le général Gabriel Marinisco, ministre de la sûreté dans le précédent cabinet roumain, donne sa démission de préfet de police de Bucarest.

En Pologne occupée

Les Allemands fusillent les Polonais avec une véritable barbarie, surtout en Pologne occidentale, annexée au Reich. C'est ainsi qu'en Poméranie et en Silésie, les autorités allemandes organisent des massacres en masse, souvent sur des places publiques, même dans les petites villes.

En plus de la nouvelle sur les exécutions en masse par les autorités allemandes des leaders intellectuels de la population polonaise, en particulier en Poméranie, on annonce l'arrestation de tous les professeurs de l'Université de Cracovie.

Protestation de la Hollande

Le gouvernement hollandais a protesté officiellement à Berlin contre la violation de son territoire commise le 9 novembre par les agents de la Gestapo, qui ont enlevé à Vaulo deux citoyens britanniques et deux citoyens hollandais, dont l'un a été tué et l'autre blessé. L'émotion est grande en Hollande au sujet de cette violation du territoire hollandais et elle a été augmentée par le torpillage du pétrolier « Slidrecht » par un sous-marin allemand qui, non content de violer les lois internationales régissant la navigation, a fait preuve en outre d'un rare mépris des lois les plus élémentaires de l'humanité.

Communiqué officiel

N° 168. — Activité réduite des éléments de contact et de l'artillerie.
N° 169. — Rien d'important à signaler au cours de la nuit.

EN PEU DE MOTS...

Le service général de l'office des statistiques évalue la population hongroise à 10.900.000 habitants.
Un sous-officier de la région de Nancy, cité dans une émission de Radio-Stuttgart, comme ayant été fait prisonnier, vient d'arriver en permission dans sa famille. C'est donc un mensonge de plus à l'actif de la propagande allemande.

Les dépenses de la Belgique pour le maintien de la neutralité vigilante s'élève à plus de 16 milliards par jour.
Une conférence aura lieu le 30 novembre, à Washington, pour arrêter le programme des manœuvres de l'armée des Etats-Unis qui se dérouleront durant les six prochains mois.

On annonce que M. Djemal Husnu, précédemment ministre à Varsovie, ira prochainement en France où il continuera à exercer les mêmes fonctions auprès du gouvernement polonais, la Turquie reconnaissant ainsi l'existence de l'état polonais.

NOS ÉCHOS

Hommage au soldat français.

Pour terminer « le commentaire sur la guerre », qu'il a prononcé à la radio anglaise le 16 novembre, le Général Sir Ernest Swinton a donné à ses auditeurs cette magnifique définition du soldat français :

« Le Français aime la paix et déteste la guerre. Mais il se bat pour la civilisation avec courage, intelligence et acharnement. Il se bat pour l'amour de la France et du sol sur lequel il vit et cela avec un fervent qui n'est égalé par les hommes d'aucune autre nation. Cet esprit anime l'Empire Français tout entier ; c'est grâce à lui que la France absorbe sans difficulté tant d'éléments étrangers dont elle fait de fiers citoyens ; c'est grâce à lui que l'œuvre de son nationalisme ardent et libéral... »

« Quand un Français crie : « Vive la France », ce cri vient de profondeurs de son âme. Aujourd'hui, ce cri est répété par des milliers de cœurs anglais aux quatre coins du monde. C'est bien des profondeurs de son âme que l'Empire Britannique crie : « Vive la France » »

Aimer...
Elvire Popesco s'est mariée. Comme elle avait marié sa fille voici deux ans, le cercle de famille est bouclé. Profiteons pour conter une anecdote inédite sur la triplé artiste. Un jeune critique posant au blase lui disait un jour :

« Oh ! moi, j'ai renoncé depuis longtemps aux femmes ! »

« Quoi ! explosa Elvire, ne préférez-vous pas les plaisirs qu'elles vous donnent aux ennuis qu'elles vous causent ? »

LE LISIÈRE.

Chronique du Lot

LES 15 POUR 100

Les ajournés et réformés temporaires y seront assujettis

Le « Journal Officiel » publie un rectificatif au décret relatif à la perception de la contribution nationale extraordinaire. La nouvelle rédaction qui se substitue à celle parue au « Journal Officiel » du 17 novembre, concernant les 2^e et 3^e catégories d'exonérés du prélèvement de 15 0/0 est la suivante : 2^e les hommes non encore soumis aux obligations militaires en raison de leur âge ; 3^e les hommes déchargés d'obligations militaires en raison de leur âge ou de leur inaptitude physique, ou de leur qualité d'anciens engagés volontaires ou rengagés dans l'armée française, ou de pères d'au moins six enfants, ainsi que les hommes mobilisables renvoyés dans leurs foyers, soit en raison de la démobilisation de leur classe, soit en raison de leurs charges de famille.

En faveur des vieilles classes

M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Défense nationale, dans une lettre adressée à M. Peyronnet, sénateur de l'Allier, fait connaître :

- 1° Que la libération de la classe 1911 est actuellement à l'étude ;
- 2° Que le rappel des fascicules bleus (sans affectation) n'est pas envisagé ;
- 3° Que, en outre, des mesures sont actuellement en cours d'exécution ayant pour but de relever les hommes de la deuxième réserve affectés aux formations des armées par du personnel de l'active et de la première réserve.

Recensement de la classe 1940

Tous les jeunes gens nés en 1940 doivent être inscrits sur les tableaux de recensement militaire avant le 5 décembre 1939.

Ce recensement s'opérant au lieu de domicile des parents, tous les jeunes hommes nés en 1920 et dont la famille habite la commune doivent se présenter à la mairie le plus tôt possible, munis du livret de famille de leurs parents.

De même, les parents dont le fils conscrit n'habite pas la commune doivent le faire inscrire à la mairie de cette commune, même s'il est militaire par suite d'un engagement volontaire.

Sont recensés dans les mêmes conditions : 1° Les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1920 ne justifiant d'aucune nationalité ;

2° Les jeunes gens qui, en vertu des lois sur la nationalité, sont Français de naissance ou deviennent Français à l'âge de 18 ans (décret du 19 octobre 1939), nés en France de parents étrangers entre le 6 mai 1918 et le 31 décembre 1920 qui n'auront pas répudié la nationalité française ;

3° Les jeunes gens qui sont devenus Français par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration depuis le 10 février 1930, ainsi que ceux qui deviendront Français avant le 15 décembre 1939.

Enfin, les jeunes gens originaires des régions évacuées ou repliées et remplissant les conditions ci-dessus indiquées doivent aussi se faire recenser par la mairie du lieu de leur résidence actuelle.

Les paquets pour les soldats

Un décret vient d'accorder une réduction de 50 % sur les tarifs en vigueur pour l'envoi de paquets poste à tous les militaires.

Le maintien des ouvriers mobilisés des classes 1910 et plus anciennes n'est que provisoire

En réponse à une question du comité interparlementaire girondin, le ministre de l'armement fait connaître que le maintien dans les établissements travaillant pour la défense nationale d'une grande partie des ouvriers mobilisés des classes 1910 et plus anciennes, a été momentanément nécessaire pour éviter un ralentissement des fabrications.

« Mais, dit M. Dautry, je m'occupe actuellement de recruter une main-d'œuvre destinée à remplacer le plus grand nombre possible d'entre eux, et j'espère être en mesure de les libérer bientôt. »

Ayez vos sauf-conduits

Pour défaut de sauf-conduit, la gendarmerie a dressé contravention aux nommés Werniah Wladimierz et Rodriki Valeria, domestiques à Divillac (commune de Castelnau-Montrater).

« Monsieur le Ministre et cher Collègue, »

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des chasseurs de votre département qui avaient obtenu un permis de chasse avant la mobilisation générale et qui n'ont pu en user en raison des mesures exceptionnelles prévues cette année pour la chasse. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question rentre dans les attributions de M. le Ministre des Finances à qui il appartient de prévoir toutes les dispositions relatives aux droits fiscaux afférents au permis de chasse, prévues par le Titre IX, article 199 et suivants du Code du Timbre. »

« Je n'ai pas manqué de saisir mon Collègue de propositions à ce sujet, parmi lesquelles figure, comme vous l'envisagez, la reconduction du permis pour la prochaine campagne éventuelle de chasse. »

« Je ne doute pas qu'une solution intervienne rapidement et je ne manquerai pas de vous en faire informer. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. »

Le Ministre de l'Agriculture, signé : QUEUILLE.

CAHORS

LA SIRENE POUR ALERTES

Le Maire de la Ville de Cahors informe la population qu'en cas d'attaque aérienne, l'alerte sera donnée de jour et de nuit par la sirène qui vient d'être transférée de la Mairie à l'Usine à Gaz. Afin de vérifier son fonctionnement, celle-ci sera actionnée tous les jeudis à midi. Le premier essai aura lieu le jeudi 30 novembre.

Adjudications

Le Maire de la Ville de Cahors a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé le 3 décembre prochain, à 11 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à une adjudication restreinte pour la fourniture de 120 quintaux de foin et 25 quintaux de paille environ, en vrac.

Ces denrées sont destinées à la nourriture des chevaux de la ville pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1940. Elles devront être de très bonne qualité et seront fournies au fur et à mesure des besoins.

Aucun chargement ne sera admis sans avoir été préalablement contrôlé par le préposé à la bascule, qui délivrera quittance de la pesée.

En cas de discussion sur la qualité des denrées fournies, le vétérinaire de la ville sera invité à se prononcer. Les soumissions sous pli cacheté seront remises à l'ouverture de la séance d'adjudication.

Accident

An cours de son travail, M. Aulic, chauffeur de fours à gaz à la Cie du Bourbonnais, s'est blessé à la main gauche, 15 jours d'incapacité de travail.

Avis aux consommateurs d'essence

Le Maire de Cahors invite les consommateurs d'essence à se présenter à la Mairie du 27 au 30 novembre inclus munis de leur carte grise pour retirer leur carnet de tickets de consommation.

Il est rappelé en même temps aux consommateurs des catégories A, B, C qu'ils doivent renouveler leur demande pour le mois de janvier du 1^{er} au 5 décembre inclus, dernier délai.

Passé cette date, aucune demande pour janvier ne sera acceptée.

Confirmation de jugement

Le nommé Charlon, condamné le 20 octobre par le tribunal correctionnel de Cahors, pour outrages à gendarmes et rébellion, à 2 mois de prison, avait fait appel de ce jugement. La Cour d'appel d'Agen a confirmé ce jugement.

Trouvailles

Il a été trouvé : un cache-nez par M. Crabol ; une paire de gants par M. Alazard ; un portemonnaie par M. Persyn ; un chapeau par M. Popovitch ; une ceinture par M. Lemaitre.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche, en soirée à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 heures.

La comédie la plus délicate et la plus fine de l'année.

A PARIS TOUS LES TROIS

avec Claudette Colbert. Actualités des derniers faits et nombreux reportages. Magazine, documentaire, dessin animé en couleurs.

PALAIS DES FETES

Mercredi 29 novembre, samedi 2, dimanche 3 décembre, en soirée à 20 h. 45, dimanche, matinée à 15 heures.

Noël-Noël dans son meilleur film

L'INNOCENT

Réalisation de Maurice Cammage. En complément, la célèbre étoile espagnole Imperio Argentina dans

LA RONDA

Les plus belles danses espagnoles, les plus beaux chants de l'Aragon. Actualités mondiales de la semaine.

Pour faciliter et accélérer la correspondance avec les soldats aux armées, procurez-vous au Bureau du Journal du Lot

ou M. KOLB, dépositaire, bd Gambetta les CARTES POSTALES F.M. SPECIALES

Arrondissement de Cahors

Albas

Décès de M. Dulac, ancien maire d'Albas. — C'est avec une bien pénible émotion que la population albasienne a appris que son ancien maire, M. Dulac Joseph, venait de succomber à l'âge de 77 ans, à la suite d'une congestion cérébrale foudroyante.

Les obsèques de M. Dulac ont eu lieu au milieu d'une grande affluence, malgré l'absence de nombreux mobilisés.

M. Dulac était une personnalité albasienne. Chacun se plaisait à reconnaître sa finesse d'esprit, son culte du beau, à tel point qu'il fut un peu l'âme de nos sociétés chorales qui illustrèrent nos joies artistiques. Il restait un des rares survivants de cette belle phalange orphéonique de 1884 qu'il avait fondée avec le concours de son camarade, M. Gabriel Poudou, ce remarquable prix du Conservatoire de Paris dont Cahors garda si longtemps un admiratif souvenir.

Et lorsque M. Lafon père succéda à M. Poudou à la tête de cette chorale aux éclatants succès, M. Dulac devint le précieux collaborateur du nouveau directeur. A tel point qu'en 1898, grâce à M. Dulac, deux sociétés qui avaient connu de rudes compétitions politiques fusionnèrent sous le nom symbolique de « Union chorale d'Albas ».

La dernière guerre avait profondément éprouvé M. Dulac par la perte de son fils cadet, le jeune sergent Louis Dulac, tué d'une balle au front dès le début des hostilités, en Champagne, au moment où, à la tête de sa section, il venait de s'emparer d'un élément de tranchée.

En 1919, les « Poilus » tinrent à honorer ce leur sacrifice en confiant à M. Dulac l'écharpe municipale qu'il devait conserver pendant 15 ans. Au cours de ce long passage à la mairie, il eut la satisfaction de doter Albas de ce pont dont son père, maire d'Albas de 1880 à 1884, avait conçu le projet, mais qui devait attendre encore un demi-siècle pour entrer dans la voie des réalisations.

Entre temps, une imposante majorité cantonale avait élu M. Dulac conseiller d'arrondissement et, tout comme à la mairie, il donna dans ce nouveau mandat la mesure de son dévouement aux intérêts cantonaux.

Aux dernières élections du Conseil municipal, M. Dulac considéra que son âge l'autorisait à résilier ses fonctions et il eut la sagesse de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Il rentra sagement dans le rang et y resta le conseiller averti et dévoué qu'il était de ses concitoyens.

En saluant sa mémoire, nous exprimons à Mme Dulac, sa veuve, à son fils, M. le docteur Dulac, à Mmes Dulac, à Mme et M. Colard, à MM. Dulac fils et à toute la famille, nos condoléances les plus attristées. — Ernest LAFON.

Luzech

Service de santé. — Nous apprenons que le docteur Vidal, médecin-chef à l'Hôpital complémentaire de la caserne Bessières à Cahors, rentrera définitivement à Luzech le 30 novembre, où il reprendra, comme par le passé, ses visites et consultations.

« De pénibles rhumatismes m'accablent depuis six mois... »

«...aussi laissez-moi vous dire toute ma joie d'avoir fait une cure de cachets Gandol dont je me trouve tout à fait satisfait. Mes douleurs ont disparu et par conséquent mon état général est bien meilleur. » (Mme Vve Heller, 6, rue Gauthier-Dorée, à Montléry, Seine-et-Oise). C'est que le Gandol, après avoir éliminé l'acide urique, l'empêche de se reformer dans l'organisme. La cure vaut 14,60. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les dépôts de pain. — Depuis longtemps, les boulangers de la ville, tenant compte de la distance qui sépare un grand nombre de clients de leur magasin de vente, avaient organisé avec succès le transport du pain à domicile.

Depuis la mobilisation, par suite de la rareté de la main-d'œuvre, le poussage ou la camionnette des approvisionnements ne circule plus.

Pourquoi est-il interdit à un boulanger d'installer un dépôt de pain dans un quartier de la ville privé de boulangerie ?

Le système du dépôt remédiait à la carence du transport.

Aujourd'hui où tous les instants sont précieux, les ménagères se voient obligées d'effectuer un long parcours, par

Arrondissement de Gourdon

Frayssinet-le-Gourdonnais

Mort par la France. — Nous avons appris la mort de M. Albert Saint-Martin, décédé dans une ambulance du front des suites de blessures reçues face à l'ennemi.

Nous saluons avec respect sa mémoire et nous adressons à sa jeune femme, à sa vieille mère, à son frère, à tous les parents nos sincères condoléances.

Gramat

Amicale des Ecoles laïques. — L'Amicale des anciens élèves et amis des écoles laïques fait appel au dévouement de ses membres pour procurer des lainages chauds aux en-

fants nécessiteux et aux soldats mobilisés au front. Les dames et les jeunes filles qui voudront tricoter chaussettes, chandails, gants, etc., pourront se procurer la laine soit à l'école de filles, soit à l'école de garçons.

Souillac

Nécrologie. — Dimanche 19 novembre, M. Jean Delmont, 60 ans, toucheur de bestiaux, fut victime d'un accident d'auto. Transporté dans une clinique de Brive, nous avons appris avec regret qu'il avait succombé à ses blessures. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Les familles de toussieurs

Les infirmités des bronches et des poumons se transmettent fréquemment de génération en génération. L'infection se propage aussi d'un membre à l'autre d'une même famille. Le Pulmoll est la providence des familles de toussieurs. Il améliore et guérit. Il protège contre les complications de la broncho-pneumonie et de la tuberculose. Exigez le Pulmoll. Pulmoll, 13 fr. 50. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

CHEZ NOS VOISINS

Acharné à mourir

Un jeune pépiniériste de Saint-Antoine (Tarn-et-Garonne), nommé François Roussseau, âgé de 26 ans, malade depuis longtemps, après avoir tenté de se noyer dans l'aveyron avait avalé des cachets dans lesquels lui-même avait mis du poison.

Trouvé râlant sur son lit, le docteur, appelé en toute hâte, put le sauver une deuxième fois.

Mais, acharné à mourir, le jeune désespéré avait dissimulé dans son lit un fusil chargé. Profitant d'un moment où il était seul, il se tira les deux coups dans la tête et expira peu après.

COMMUNIQUE DU 27 NOVEMBRE AU SOIR

Une action locale d'infanterie et d'artillerie a eu lieu, au cours de la matinée, dans la région à l'est de la Moselle.

Rien à signaler sur le reste du front.

Les Chambres sont convoquées pour jeudi matin

Le Journal Officiel a publié ce matin mardi, un décret convoquant le Sénat et la Chambre des députés en session extraordinaire pour le jeudi 30 novembre. Les Chambres se réuniront à 9 heures et demie.

ETUDE DE M^{rs} SEGUY Avoué à Cahors et de M^{rs} DAVEZAC Notaire à Puy-Frèze

VENTE SUR LICITATION

En la mairie de St-Martin-le-Redon, de l'entière propriété dite « Grézel », commune de Saint-Martin-le-Redon.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix-sept décembre, à midi, neuf cent trente-neuf à 14 heures.

On fait savoir à qui l'appartient : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf mai mil neuf cent trente-neuf, enregistré.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligence de M. Lassaque Just et Mme Rivière-Victorine, son épouse, domiciliés à « Grézel », Lot, ayant M^{rs} Seguy pour avoués.

Il sera procédé le dimanche dix-sept décembre à quatorze heures, en la mairie de St-Martin-le-Redon, par le ministère de M^{rs} Davezac, à la vente sur licitation aux plus offrants et derniers enchérisseurs à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DESIGNATION

1^{er} Lot. — Un enelos composé de maison d'habitation, grange, hangar, étables, four et fournil, terres labourables, bois, pâtus et verges, sis au lieu dit « Le Grézel », commune de St-Martin-le-Redon, et paraissant figurer au

plan cadastral de ladite commune sous les numéros 88, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 92, 93 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille francs 5.000

2^e Lot. — Une terre et friche sises au lieu dit « Les Tuques », même commune, et paraissant cadastrées sous les numéros 76, 77 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs 300

3^e Lot. — Diverses parcelles en nature de bois, pâture, terres et prés sises aux lieux dits « Le Pré, La Thèze, La Combe Basse », même commune, paraissant cadastrées sous les numéros 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs 4.000

4^e Lot. — Un pré sis au lieu dit « La Plaine », même commune, paraissant cadastré sous le numéro 154 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs 300

5^e Lot. — Un bois sis au lieu dit « La Combe de Lacroix », même commune, paraissant cadastré sous le numéro 188 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs 300

6^e Lot. — Diverses parcelles en nature de terre et de bois, sises aux lieux dits « La Combe Basse » et « Le Clos », même commune, paraissant cadastrés sous les numéros 135, 136, 140 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs 2.000

7^e Lot. — Divers articles en nature de terre et de bois, sis aux lieux dits « L'Oustel », et « Le Grézel », même commune, paraissant cadastrés sous les numéros 135, 136, 140 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille cinq cents francs 1.500

8^e Lot. — Divers articles en nature de terre et de bois, sis au lieu dit « La Font Clarette », même commune, paraissant cadastrés sous les numéros 2155, 2156 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs 300

BLOTTEMENT

Après l'adjudication de chaque lot, les dix lots seront remis en vente sur blottement, sur la mise à prix représentant le total des prix d'adjudication de chaque lot.

Les adjudications partielles ne seront maintenues que faute d'enchères du blottement et à la condition que tous les lots aient été adjugés.

BAISSE DE MISES A PRIX

M^{rs} Davezac, notaire, commis à la vente par le jugement sus-énoncé, est autorisé à baisser les mises à prix ci-dessus, faute d'enchères.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication, entre les mains de M^{rs} Davezac, dans les dix jours de la vente.

Fait et rédigé par le notaire soussigné, le 20 novembre 1939.

Signé : DAVEZAC.

Enregistré à Luzech le 20 novembre 1939, f^o n^o

Recu : Signé : BESSIERES.

Le Reich étudierait de nouveau un projet d'invasion de la Hollande

Le baromètre paraît de nouveau orienté vers l'orage.

Les informations que l'on a reçues, dimanche matin, d'Allemagne, et notamment de Berlin, indiquent que les dirigeants allemands ont remis à l'étude le projet d'invasion de la Hollande, qu'ils avaient abandonné, il y a quinze jours, pour des raisons qui n'ont jamais été clairement définies.

Un croiseur auxiliaire anglais coulé

L'Amirauté communique : Le navire marchand de la Compagnie « Peninsular and Oriental Mail Ship », le « Rawalpindi », de 16.697 tonnes, construit en 1925, qui était armé en croiseur, a été coulé.

On craint que tous les officiers et tous les hommes d'équipage, à l'exception de seize matelots et d'un officier, n'aient péri.

Le roi Georges VI a signé l'ordre de saisie des exportations allemandes

Au cours de la réunion du Conseil privé, le roi a signé l'ordre, en Conseil, donnant effet à la décision du gouvernement de saisir les exportations, à titre de représailles contre la guerre de mines entreprise par l'Allemagne.

L'ordre en Conseil sera publié officiellement mardi.

Des avions russes survolent le territoire finlandais

« L'Extrabladet » confirme qu'il est exact que ces derniers temps des avions de reconnaissance soviétique ont survolé, à plusieurs reprises, le territoire finlandais.

Ces appareils désiraient sans doute repérer l'emplacement des batteries antiaériennes, mais ces dernières n'ont jamais tiré sur les auteurs de ces incursions.

La reconnaissance de la R.A.F. sur Helligoland

Les avions de la Royal-Air-Force qui ont survolé Helligoland et plusieurs bases navales ennemies, ont effectué leur mission dans les conditions atmosphériques les plus mauvaises : neige, glace, pluies violentes et lumière crépusculaire des dernières heures de l'après-midi ont rendu leur tâche particulièrement difficile et hasardeuse.

Mais, volant à basse altitude, au milieu d'un feu intense de l'artillerie antiaérienne, les appareils britanniques ont réussi à atteindre les objectifs indiqués et à accomplir leur mission. Peu après avoir pris l'air, chaque groupe d'avions s'est dirigé vers la zone qui lui était assignée.

Un pilote volant à basse altitude a été en mesure de photographier un instant, par surprise, les défenses contre avions. Il a survolé la base navale avec son

plan cadastral de ladite commune sous les numéros 88, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 92, 93 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille francs 5.000

2^e Lot. — Une terre et friche sises au lieu dit « Les Tuques », même commune, et paraissant cadastrées sous les numéros 76, 77 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs 300

3^e Lot. — Diverses parcelles en nature de bois, pâture, terres et prés sises aux lieux dits « Le Pré, La Thèze, La Combe Basse », même commune, paraissant cadastrées sous les numéros 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs 4.000

4^e Lot. — Un pré sis au lieu dit « La Plaine », même commune, paraissant cadastré sous le numéro 154 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs 300

5^e Lot. — Un bois sis au lieu dit « La Combe de Lacroix », même commune, paraissant cadastré sous le numéro 188 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs 300

6^e Lot. — Diverses parcelles en nature de terre et de bois, sises aux lieux dits « La Combe Basse » et « Le Clos », même commune, paraissant cadastrés sous les numéros 135, 136, 140 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs 2.000

7^e Lot. — Divers articles en nature de terre et de bois, sis aux lieux dits « L'Oustel », et « Le Grézel », même commune, paraissant cadastrés sous les numéros 135, 136, 140 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille cinq cents francs 1.500

8^e Lot. — Divers articles en nature de terre et de bois, sis au lieu dit « La Font Clarette », même commune, paraissant cadastrés sous les numéros 2155, 2156 de la section F.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs 300

BLOTTEMENT

Après l'adjudication de chaque lot, les dix lots seront remis en vente sur blottement, sur la mise à prix représentant le total des prix d'adjudication de chaque lot.

Les adjudications partielles ne seront maintenues que faute d'enchères du blottement et à la condition que tous les lots aient été adjugés.

BAISSE DE MISES A PRIX

M^{rs} Davezac, notaire, commis à la vente par le jugement sus-énoncé, est autorisé à baisser les mises à prix ci-dessus, faute d'enchères.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication, entre les mains de M^{rs} Davezac, dans les dix jours de la vente.

Fait et rédigé par le notaire soussigné, le 20 novembre 1939.

Signé : DAVEZAC.

Enregistré à Luzech le 20 novembre 1939, f^o n^o

Recu : Signé : BESSIERES.

Sur quoi, il eut un bon rire. Car il était jovial de sa nature et professait que la gaieté est un des principaux éléments de la santé.

Il reprit : — Dès demain, nous allons commencer à l'alimenter. D'une façon progressive, mais sérieuse. Car l'essentiel, maintenant, est de lui faire reprendre des forces.

Josiane fixait sur le médecin un regard encore anxieux : — Vraiment, docteur, vous le croyez hors de danger ?

— Je vous le garantis absolument, Madame. Pour moi, il entre en convalescence et c'est comme un convalescent que je le traiterai désormais.

Les beaux yeux d'or fondus brillèrent d'une ardente reconnaissance.

— Oh ! docteur, vous aurez fait ce miracle !

Le vieux praticien la considéra avec attendrissement. Il répondit, d'un ton brusque, qui dissimulait mal son émotion :

— Ce miracle, — si miracle il y a, — je pense que vous y avez contribué pour votre large part, petite infirmière benévole... Vosons... Depuis combien de temps êtes-vous ici, je vous prie ?

— Cela fait dix-neuf jours, docteur.

— Sans compter dix-huit nuits, souleva le médecin-chef. Ma chère enfant, ajouta-t-il d'un ton paternel, vous avez été admirable d'intelligence et de dévouement, et c'est à vous, plus qu'à moi, que votre mari devra son salut.

— Non pas ! Je suis sa femme.

— Ah ! ah !... mille excuses, Madame. Je voulais seulement vous dire... depuis qu'il a un tout petit peu retrouvé la parole, c'est le seul mot, c'est le seul mot que je lui ai entendu prononcer... Alors, puisque c'est vous qui l'attendiez, Madame, c'est vous qui le sauvez !...

O la bonne et brave fille ! Cette grosse infirmière dont, tout à l'heure, les ronflements l'agaçaient, voilà que Josiane la contemple avec amour. Et, soudain, elle la saisit aux épaules, l'attire à elle, la baise aux deux joues avec une sorte d'empressement.

Elle lui voue une reconnaissance sans fin...

Parce qu'elle sent naître en son propre cœur un espoir nouveau et qui n'a plus de limites.

XXXV

Sur la pointe de ses semelles feutrées, Josiane reconduisit le médecin chef jusqu'à la porte de la chambre. Une fois sur le seuil :

— Eh bien ! docteur ? demanda-t-elle. Que pensez-vous de notre malade ?

Il la regarda avec un bon sourire réjoui :

— Je pense, répondit-il, que, pour un malade, il se porte, ma foi, très bien ! Plus de délire, pas de fièvre, respiration régulière et sommeil calme. Tout compte fait, il se porte peut-être beaucoup mieux que moi.

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

Aussi, c'est bien la faute de Josiane. Si Mlle Isabelle se sentait seule auprès d'un malade gravement atteint, elle aurait assez de volonté pour ne pas s'abandonner ainsi aux douces du sommeil. Mais puisque « la petite dame » est là, la femme du malade, elle sait bien que celui-ci ne restera pas seul, pendant la courte incursion de l'infirmière dans le domaine des songes...

Oh ! oui, Josiane est bien seule, en tête-à-tête avec son mari... Elle le regarde... presque curieusement d'abord... Evidemment, c'est un nouvel aspect de lui qu'elle a maintenant sous les yeux... Ce Régis-là, ainsi délabré, ainsi effondré, elle ne l'a jamais vu encore.

Tout raidi, les traits figés, le corps tendu comme par le gel définitif de la mort, il donne l'impression d'un marbre... Oui, d'un marbre, uniquement sculpté pour perpétuer le reflet d'une beauté défunte.

Josiane sent les larmes monter à ses yeux.

« Mon Dieu ! Est-ce là la dernière vision que je